



COS Villers Basket : Saison 2024- 2025

Dossier d'inscription

1 ère phase : PRE - INSCRIPTION

Constitution du dossier de pré -inscription :

Pièces à envoyer au club

- Fiche de pré-inscription – autorisation dûment complétée et signée
- Règlement de la cotisation et de l'assurance (sauf si vous choisissez le paiement en ligne)

(Aucun autre document ne doit être transmis au club)

Votre dossier doit être transmis au club soit

Par e-mail : cosvillersbasket@gmail.com

ou par voie postale: Gymnase Gilbert Bauvin, Rue Maurice André, 54600 Villers les Nancy

Ou directement à l'entraîneur.

2 -ème phase : INSCRIPTION

A réception de votre dossier de pré-inscription, le club vous fournira un **lien internet vers le site e-licence** qui vous permettra de saisir les éléments nécessaire à l'établissement de votre licence et de régler la cotisation en ligne (si vous avez choisi ce mode de paiement)

Une fois la saisie effectuée, le club puis le comité départemental 54 valideront l'établissement définitif de la licence.



COS Villers Basket : Saison 2024 - 2025

Fiche de pré – inscription

renouvellement 1ere inscription mutation

NOM et Prénom du licencié :

Date de naissance Lieu de naissance :

Pays..... Nationalité.....

Sexe F M Taille vêtement : (entre 4XS (6/8ans) et 4XL).....

Demande de surclassement : Oui..... Non

Assurance : aucune A B A+C B+C

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel licencié : Tel mère : Tel père :

e.mail :

Règlement : paiement en ligne via le site e-licence.....

Autre moyen de paiement remis avec la fiche de pré-inscription

(Chèques, espèces, Pass-Loisirs CAF, cheques vacances ANCV).

AUTORISATIONS

Je, soussigné(e)..... Responsable légal de l'enfant

Déclare être informé(e) des conditions suivantes et les accepter :

« Les parents doivent accompagner leurs enfants sur les lieux d'entraînement ou de compétition et s'assurer que les responsables du **COSVILLERSBASKET** sont présents. En cas d'absence de ces derniers, et jusqu'à leur arrivée, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants et leur faire respecter les consignes mises en place suite à la crise sanitaire en cours. La prise en charge du licencié par le **COSVILLERSBASKET** s'arrête à partir du moment où le licencié a quitté l'enceinte de l'entraînement ou de la compétition et au plus tard 15 minutes après l'heure prévue de fin de séance. Le **COSVILLERSBASKET** décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir avant ou après la prise en charge ainsi définie ainsi que pour les vols ou dégradations commis au préjudice des licenciés dans le cadre des entraînements ou des compétitions. »

Autorise mon enfant à participer aux déplacements organisés par le club sous mon entière responsabilité (compétitions, stages, tournois, etc.).

Autorise les intervenants du **COSVILLERSBASKET** à décider pour mon enfant mineur en cas d'urgence et en mon absence du transport en centre hospitalier et à lui prodiguer les soins et interventions chirurgicales nécessaires en me prévenant dans les plus brefs délais et ce durant toute la saison 2023-2024

Autorise le **COSVILLERSBASKET** à utiliser mon image, ma silhouette ou ma voix (ou celle de mon enfant) dans diverses publications, quel qu'en soit le support (papier, vidéo, film, site internet, etc.) dans le respect des dispositions légales en vigueur. :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la FFBB et le règlement intérieur du COS VILLERS BASKET.

A , le / / **Signature obligatoire du licencié ou de son représentant légal**



Tarifs : Saison 2024 – 2025

Catégorie	Année de naissance	Licence	Mutation (à ajouter au cout de la licence)	Assurances			
				Formule A	Formule B	Formule A+C	Formule B+C
Baby – U7	Né après le 01/01/2018	110		2,17	6,27	2,53	6,63
Mini – Poussins – U9	2016 – 2017	120	0				
Poussins – U11	2014– 2015	120	0				
Benjamins – U13	2012 - 2013	125	0				
Minimes – U15	2010 – 2011	125	70				
Cadets – U18	2007 – 2009	135	70				
Seniors	2006 et avant	145	70				
Loisirs		120	0				
Bénévoles							

→ Dégressivité pour une même famille

- pour 2 inscriptions et plus, 10% à partir de la 2ème licence (sur les licences les moins chères) -

→ Paiement fractionné (4 fois maximum) autorisés avec chèques établis à l'avance à la pré-inscription (date de retrait du chèque à préciser au dos) **Le premier chèque doit couvrir au moins 50% du montant total de la cotisation.**

→ Les Pass-Loisirs CAF, cheques vacances ANCV, coupons sports ANCV et Pass'sport sont acceptés